

2008/282 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein du Groupe de Direction de "l'Accord de Coopération entre les Villes de Lyon, Saint-Chamond et Saint-Etienne (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

Une charte de coopération a été signée entre les villes de Lyon St-Chamond et St Etienne pour développer des actions communes sur le Plan économique. La ville de Lyon dispose d'un siège au Groupe de Direction, mis en place à cet effet. Il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaire : **Jean Yves SECHERESSE**
Suppléant : **Marguerite CHICHEREAU**

Y-a-t'il d'autres candidatures ?

(Adopté.)